

L'ÉCOLE PRIMAIRE

JOURNAL

D'ÉDUCATION ET D'INSTRUCTION

Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois

J.-B. CLOUTIER, Rédacteur

MERCIER & CIE., Editeurs

Prix de l'abonnement : UNE PIASTRE par an, payable d'avance

Les abonnements partent du premier janvier et ne se prennent pas pour moins d'une année. Ceux qui s'abonneront dans le courant de l'année recevront tous les numéros parus depuis le premier janvier. Toute correspondance concernant la rédaction devra être adressée à J.-B. CLOUTIER, Ecole normale Laval, Québec : celles ayant rapport à l'administration, à MERCIER & CIE., 16, Côte du Passage, Lévis, P. Q.

SOMMAIRE.—Actes officiels.—PÉDAGOGIE : Congrès pédagogique — Exposition scolaire — Enseignement de la langue maternelle. — METHODOLOGIE : Leçon intuitive de grammaire, formation du féminin et du pluriel dans les adjectifs qualificatifs. — PARTIE PRATIQUE : I. Application des deux règles précédentes — II. Devoir d'invention — III. Dictée, la vérité, par Massillon, avec questions et explications — Arithmétique, récréations — Problèmes — DIVERS : Poésie — Bibliographie — Solécismes et barbarismes — Note — L'épée du capitaine.

ACTES OFFICIELS

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Nomination de commissaires d'écoles.

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, par un ordre en conseil en date du 18 Juin dernier (1880), de nommer le Révd. M. J. F. Stevenson, commissaire des écoles protestantes, pour la cité de Montréal.

Avis de demande d'érection de municipalité scolaire, en vertu de la 5e section, Vic., ch. 6.

Eriger le canton de De Salaberry et le canton de Grandisson, tel qu'actuellement connu comme paroisse Saint-Jovite dans le comté d'Argenteuil.

GÉDÉON OUMET,
Surintendant.

Québec, 7 juillet 1880.

Avis de demandes d'érections, annexions, délimitations, etc., de municipalités

scolaires, en vertu de la 5e section, 41 Vic., ch. 6.

Eriger en municipalité scolaire distincte, le canton Provost, dans le comté de Berthier, avec les limites qui lui sont assignées comme tel.

Eriger en municipalité scolaire distincte, le canton Brassard, dans le comté de Berthier, avec les limites qui lui sont assignées comme tel.

Avis de demande d'érection de municipalité scolaire, en vertu de la 5e section, 41 Vict., ch. 6.

Eriger les cantons de Portland et Derry, comté d'Ottawa, en municipalité scolaire, sous le nom de Municipalité scolaire de Notre-Dame de la Selette.

Avis de demande d'érection de municipalité en vertu de la 5e section, 41 Vict., ch. 6.

Eriger en municipalité scolaire de la paroisse de St. Joachim de Shefford, tel que délimité comme paroisse.

Erections de municipalités scolaires.

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur par un Ordre en Conseil en date du 24 juillet courant, (1880), d'ériger en municipalités scolaires distinctes, les cantons Provost et Brassard, dans le comté de Berthier, avec les mêmes limites qui leur sont assignées comme tels.